

Instruction générale N° Q-7, Agences d'évaluation de titres

La Commission désigne par décision les agences d'évaluation de titres ainsi que les catégories d'évaluation. Une telle décision est publiée au Bulletin.

Décision n° 6811 -- 8 avril 1983
Bulletin CVMQ, vol. XIV, n° 14 -- 1983-04-08

Décision n° 90-C-0331 -- 6 décembre 1990
Bulletin CVMQ, vol. XXI, n° 49 -- 1990-12-07

Décision n° 91-C-0284 -- 1er octobre 1991
Bulletin CVMQ, vol. XXII, n° 41 -- 1991-10-04